RENDU EXECUTOIRE LE: Le 31 mai 2023



Damien VANOVERSCHELDE DIRECTEUR GENERAL

AR Préfectoral

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence : 092-279200224-20230523-lmc1DL23B31H1-DE

DELIBERATION N° B31 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 23 mai 2023

OBJET: BOIS-COLOMBES - 3, RUE DES BOURGUIGNONS: ACQUISITION AMIABLE DES LOTS NUMEROS 6, 9, 19 ET 23 APPARTENANT A LA SOCIETE IMMOBILIERE MANDJEE

LE BUREAU,

- VU l'article L.421-1, 1 du Code de la Construction et de l'Habitation;
- VU la délibération n° C112-21 adoptée par le Conseil d'Administration de HAUTS-DE-SEINE HABITAT dans sa séance du 20 juillet 2021, portant délégation de compétence accordée au Bureau, conformément aux dispositions des articles L421-8 et R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation;
- VU l'arrêté préfectoral DRIHL/SHRU n° 2021-11 du 2 avril 2021, prononçant la carence définie par l'article L.302-9-1 du Code de la Construction et de l'Habitation au titre de la période triennale 2020-2022 pour la Commune de BOIS-COLOMBES ;
- VU l'avis émis par le Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 8 décembre 2022, estimant respectivement la valeur vénale des lots numéros 6, 9, 19 et 23 ;
- VU l'offre d'acquisition adressée au représentant de la SOCIETE IMMOBILIERE MANDJEE par courrier du 13 mars 2023, sur laquelle le Vendeur a fait part de son accord le 14 avril 2023 ;

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B31H1-DE

- CONSIDÉRANT l'intention de la SOCIETE IMMOBILIERE MANDJEE, propriétaire de plusieurs biens au sein de l'ensemble immobilier à usage d'habitation sis 3, rue des Bourguignons à BOIS-COLOMBES, de vendre quatre studios constituant les lots numéros 6, 9, 19 et 23;
- CONSIDÉRANT que, grâce à l'acquisition de ces quatre lots supplémentaires, HAUTS-DE-SEINE HABITAT pourra accroître l'offre locative sociale et répondre ainsi favorablement aux engagements pris par la Commune de BOIS-COLOMBES pour la production de logements sociaux sur son territoire;

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour.

AR Préfectoral le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B31H1-DE

DELIBERE,

ARTICLE I

Sur la Commune de BOIS-COLOMBES au sein de l'ensemble immobilier sis 3, rue des Bourguignons, cadastré section R n° 104, Hauts-de-Seine Habitat acquerra auprès de la SOCIETE IMMOBILIERE MANDJEE :

- un studio de 16,86 m² Carrez situé au premier étage, côté Rue, et constituant le lot de copropriété n° 6,
- un studio de 16,44 m² Carrez situé au premier étage, côté Cour, et constituant le lot de copropriété n° 9,
- un studio de 16,86 m² Carrez situé au deuxième étage, côté Rue, et constituant le lot de copropriété n° 19,
- et un studio de 16,44 m² Carrez situé au deuxième étage, côté Rue et constituant le lot de copropriété n° 23.

ARTICLE II

Conformément à l'accord des Parties sur la chose et le prix, l'acquisition de ces quatre logements sera réalisée au prix global de 459.500 € HT, se répartissant comme suit :

- à hauteur de 117.250 € pour le lot n° 6,
- à hauteur de 113.250 € pour le lot n° 9,
- à hauteur de 114.250 pour le lot n° 19
- et à hauteur de 114.750 € pour le lot n° 23.

Les frais de mutation afférents à cette opération seront à la charge de l'Acquéreur.

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B31H1-DE

ARTICLE III

Monsieur le Directeur Général ou son délégataire, est autorisé à signer tous les actes nécessaires à la régularisation de cette opération.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 30 MAI 2023

Rémi MUZEAU

Nombre d'administrateurs : 7
Nombre de présents : 6
Nombre de représentés : 1
Nombre de votants : 7
Nombre de voix pour : 7
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention(s) : 0
Nombre n'ayant pas pris part au vote : 0



le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence : 092-279200224-20230523-lmc1DI 23B32H1-DE

DELIBERATION N° B32 - 23

DU

BURFAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 23 mai 2023

OBJET: BOIS-COLOMBES - 3, RUE DES BOURGUIGNONS: ACQUISITION AMIABLE DU LOT N° 38 APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME DONATIU ANDRE ET SOLINE

LE BUREAU,

- VU l'article L.421-1, 1 du Code de la Construction et de l'Habitation;
- VU la délibération n° C112-21 adoptée par le Conseil d'Administration de HAUTS-DE-SEINE HABITAT dans sa séance du 20 juillet 2021, portant délégation de compétence accordée au Bureau, conformément aux dispositions des articles L421-8 et R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation;
- VU l'arrêté préfectoral DRIHL/SHRU n° 2021-11 du 2 avril 2021, prononçant la carence définie par l'article L.302-9-1 du Code de la Construction et de l'Habitation au titre de la période triennale 2020-2022 pour la Commune de BOIS-COLOMBES;
- VU l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 3 février 2023, estimant la valeur vénale libre du lot n° 38 :
- VU l'offre d'acquisition adressée à Monsieur et Madame DONATIU par courrier du 13 mars 2023, sur laquelle ils ont fait part de leur accord ;
- CONSIDÉRANT l'intention de Monsieur et Madame DONATIU, propriétaires d'un studio au sein de l'ensemble immobilier à usage d'habitation sis 3, rue des Bourguignons à BOIS-COLOMBES, de vendre leur bien ;
- CONSIDÉRANT que, grâce à l'acquisition de ce lot supplémentaire, HAUTS-DE-SEINE HABITAT pourra accroître l'offre locative sociale et répondre ainsi favorablement aux engagements pris par la Commune de BOIS-COLOMBES pour la production de logements sociaux sur son territoire;

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour.

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B32H1-DE

DELIBERE,

ARTICLE I

HAUTS-DE-SEINE HABITAT acquerra un studio de 16,32 m² situé au quatrième étage, côté rue et constituant le lot de copropriété n° 38 dépendant de l'ensemble immobilier sis 3, rue des Bourguignons à BOIS-COLOMBES, cadastré section R n° 104, appartenant à Monsieur et Madame DONATIU André et Soline.

ARTICLE II

L'acquisition de ce lot sera réalisée au prix de 115.000 € HT, conformément à l'accord des Parties sur la chose et le prix.

Les frais de mutation afférents à cette opération seront à la charge de l'Acquéreur.

ARTICLE III

Nombre n'ayant pas pris part au vote :

Monsieur le Directeur Général ou son délégataire, est autorisé à signer tous les actes nécessaires à la régularisation de cette opération.

ADOPTE.

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 30 MAI 2023

Rémi MUZEAU

Nombre d'administrateurs : 7 Vice-Président du Conseil Départemental Nombre de présents : 6 des Hauts-de-Seine, Nombre de votants : 7 Maire de Clichy-la-Garenne Nombre de voix pour : 7 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention(s) : 0



le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence : 092-279200224-20230523-lmc1DL23B33H1-DE

DELIBERATION N° B33 - 23

DU

BURFAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 23 mai 2023

OBJET: BOIS-COLOMBES - 3, RUE DES BOURGUIGNONS: ACQUISITION AMIABLE DU LOT N° 39 APPARTENANT A LA SCI ALCHAGUI

LE BUREAU,

- VU l'article L.421-1, 1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
- VU la délibération n° C112-21 adoptée par le Conseil d'Administration de HAUTS-DE-SEINE HABITAT dans sa séance du 20 juillet 2021, portant délégation de compétence accordée au Bureau, conformément aux dispositions des articles L421-8 et R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation;
- VU l'arrêté préfectoral DRIHL/SHRU n° 2021-11 du 2 avril 2021, prononçant la carence définie par l'article L.302-9-1 du Code de la Construction et de l'Habitation au titre de la période triennale 2020-2022 pour la Commune de BOIS-COLOMBES ;
- VU l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale en date du $1^{\rm er}$ décembre 2022, estimant la valeur vénale libre du lot n° 39 ;
- VU l'offre d'acquisition adressée à la SCI ALCHAGUI par courrier signé le 10 février 2023, sur laquelle Monsieur BABOU, en sa qualité de gérant de ladite société, a fait part de son accord en date du 15 mars 2023 ;
- CONSIDÉRANT l'intention de la SCI ALCHAGUI, propriétaire d'un studio au sein de l'ensemble immobilier à usage d'habitation sis 3, rue des Bourguignons à BOIS-COLOMBES, de vendre son bien ;
- CONSIDÉRANT que, grâce à l'acquisition de ce lot supplémentaire, HAUTS-DE-SEINE HABITAT pourra accroître l'offre locative sociale et répondre ainsi favorablement aux engagements pris par la Commune de BOIS-COLOMBES pour la production de logements sociaux sur son territoire;

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B33H1-DF

DELIBERE.

ARTICLE I

HAUTS-DE-SEINE HABITAT acquerra un studio de 16,86 m² situé au quatrième étage, côté rue et constituant le lot de copropriété n° 39 dépendant de l'ensemble immobilier sis 3, rue des Bourguignons à BOIS-COLOMBES, cadastré section R n° 104, appartenant à la SCI ALCHAGUI représentée par son gérant, Monsieur BABOU.

ARTICLE II

L'acquisition de ce lot sera réalisée au prix de 110.000 € HT, conformément à l'accord des Parties sur la chose et le prix.

Les frais de mutation afférents à cette opération seront à la charge de l'Acquéreur.

ARTICLE III

Monsieur le Directeur Général ou son délégataire, est autorisé à signer tous les actes nécessaires à la régularisation de cette opération.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 30 MAI 2023

Rémi MUZEAU

Nombre d'administrateurs : 7
Nombre de présents : 6
Nombre de représentés : 1
Nombre de votants : 7
Nombre de voix pour : 7
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention(s) : 0
Nombre n'ayant pas pris part au vote : 0

Vice-Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, Maire de Clichy-la-Garenne

RENDU EXECUTOIRE LE: Le 31 mai 2023



Damien VANOVERSCHELDE DIRECTEUR GENERAL

AR Préfectoral

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence : 092-279200224-20230523-lmc1DL23B34H1-DE

DELIBERATION N° B34 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 23 mai 2023

OBJET: BOIS-COLOMBES 20 RUE CARNOT ACQUISITION SANS TRAVAUX DE 11
LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (3 PLUS / 3
PLS / 5 PLAI): AUTORISATION DE SIGNATURE
DU CONTRAT DE PRET AVEC LA CAISSE DES
DEPOTS ET CONSIGNATIONS PORTANT SUR
LES EMPRUNTS PLUS / PLUS FONCIER / PLAI /
PLAI FONCIER / PLS / PLS FONCIER

LE BUREAU,

Vu le programme relatif l'acquisition sans travaux de 11 logements locatifs sociaux (3 PLUS / 3 PLS / 5 PLAI), situé 20 rue Carnot à BOIS-COLOMBES,

Vu le plan de financement prévisionnel,

Vu l'article R 331-14 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la nécessité de recourir à six emprunts – PLAI, PLAI foncier, PLUS, PLUS foncier, PLS, PLS foncier – auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération,

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

AR Préfectoral le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B34H1-DE

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE:

Monsieur le Directeur Général est autorisé à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, six emprunts, - PLAI, PLAI foncier, PLUS, PLUS foncier, PLS, PLS foncier -, d'un montant total de 1 741 131,69 euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B34H1-DE

	PLAI	PLAI foncier
CARACTERISTIQUES:		
. Enveloppe	-	-
. Montant	173 972,45 euros	531 183,14 euros
. Commission d'instruction	0 euro	0 euro
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle
. Taux de la période . TEG	2,8 % 2,8 %	3,48 % 3,48 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée	40 ans	60 ans
. Index	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	-0,2 %	0,48 %
. Taux d'intérêt	Livret A -0,2 % soit un taux de 2,8 % sur la base d'un livret A de référence de 2 % au 1° août 2022)	Livret A +0,48% soit un taux de 3,48 % sur la base d'un livret A de référence de 2 % au 1° août 2022)
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
. Modalité de révision	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0,5 %	0,5 %
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B34H1-DE

	PLUS	PLUS foncier
CARACTERISTIQUES :		
. Enveloppe	-	-
. Montant	372 368,04 euros	325 932,01 euros
. Commission d'instruction	0 euro	0 euro
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle
. Taux de la période . TEG	3,6 % 3,6 %	3,48 % 3,48 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :		1
. Durée	40 ans	60 ans
. Index	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	0,6 %	0,48 %
. Taux d'intérêt	Livret A +0,6 % soit un taux de 3,6 % sur la base d'un livret A de référence de 2 % au 1° août 2022)	Livret A +0,48% soit un taux de 3,48 % sur la base d'un livret A de référence de 2 % au l≅ août 2022)
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
. Modalité de révision	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0,5 %	0,5 %
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B34H1-DE

	PLS	PLS foncier
CARACTERISTIQUES:		
. Enveloppe	PLSDD 2022	PLSDD 2022
. Montant	141 281,94 euros	196 394,11 euros
. Commission d'instruction	80 euros	110 euros
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle
. Taux de la période . TEG	4,11 % 4,11 %	3,48 % 3,48 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée	40 ans	60 ans
. Index	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	1,11 %	0,48 %
. Taux d'intérêt	Livret A +1,11 % soit un taux de 4,11 % sur la base d'un livret A de référence de 2 % au 1° août 2022)	Livret A +0,48% (soit un taux de 3,48 % sur la base d'un livret A de référence de 2 % au 1° août 2022)
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
. Modalité de révision	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0,5 %	0,5 %
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B34H1-DE

Il est précisé que les taux d'intérêt applicables à ces emprunts seront ceux en vigueur à la date d'établissement des contrats correspondants.

A cet effet, le Bureau autorise Monsieur le Directeur Général, à signer seul les contrats réglant les conditions de ces emprunts et les demandes de réalisation de fonds.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 30 MAI 2023

Rémi MUZEAU

Nombre d'administrateurs : Nombre de présents ; Nombre de représentés : Nombre de voitants ; Nombre de voix pour : Nombre de voix contre : Nombre d'abstention(s) ; Nombre n'ayant pas pris part au vote :	7 6 1 7 7 0 0	Vice-Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, Maire de Clichy-la-Garenne
---	---------------------------------	--



Damien VANOVERSCHELDE DIRECTEUR GENERAL AR Préfectoral

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence : 092-279200224-20230523-lmc1DL23B35H1-DE

DELIBERATION N° B35 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 23 mai 2023

OBJET: BOIS-COLOMBES - 53, RUE DES BOURGUIGNONS : ACQUISITION D'UN IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION ET COMMERCE PREEMPTE PAR LA VILLE

LE BUREAU,

- VU l'article L.421-1, 1 du Code de la Construction et de l'Habitation;
- VU la délibération n° C112-21 adoptée par le Conseil d'Administration de HAUTS-DE-SEINE HABITAT dans sa séance du 20 juillet 2021, portant délégation de compétence accordée au Bureau, conformément aux dispositions des articles L421-8 et R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation :
- VU l'arrêté préfectoral DRIHL/SHRU n° 2021-11 du 2 avril 2021, prononçant la carence définie par l'article L.302-9-1 du Code de la Construction et de l'Habitation au titre de la période triennale 2020-2022 pour la Commune de BOIS-COLOMBES ;
- VU la demande de Monsieur Maire de BOIS-COLOMBES de transformer l'immeuble sis 53, rue des Bourguignons, dont la Commune est devenue propriétaire par voie de préemption, en logements locatifs sociaux ;
- VU l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 3 mai 2023 ;
- CONSIDÉRANT que l'acquisition de cet immeuble à usage d'habitation et commerce permettra à l'Office de répondre favorablement aux engagements pris par la Commune de BOIS-COLOMBES pour la production de logements sociaux, en vue de la réalisation de l'objectif de développement des logements sociaux, tel que déterminé en application de l'article L.302-8 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence : 092-279200224-20230523-lmc1DL23B35H1-DE

- CONSIDÉRANT que cette acquisition permettra, en outre, à l'Office de proposer une offre locative sociale diversifiée sur la Commune de BOIS-COLOMBES ;

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour.

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B35H1-DE

DELIBERE.

ARTICLE I

HAUTS-DE-SEINE HABITAT est autorisé à acquérir de la Commune de BOIS-COLOMBES un immeuble de rapport composé de 8 logements, une remise et des caves en sous-sol ainsi qu'un commerce en rez-de-chaussée sis 53, rue des Bourguignons à BOIS-COLOMBES, cadastré section K n° 70, en vue du conventionnement des logements.

ARTICLE II

L'acquisition de ce bien immobilier sera réalisée au prix de 1.430.000 €, conformément à l'accord des Parties.

Tous les frais de mutation afférents à cette acquisition seront à la charge de l'Acquéreur.

ARTICLE III

Monsieur le Directeur Général est autorisé à déposer auprès des services de DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT DES HAUTS-DE-SEINE le dossier de demande de financement au titre de la programmation 2023.

ARTICLE IV

Nombre n'ayant pas pris part au vote :

Monsieur le Directeur Général ou son délégataire, est autorisé à signer tous les actes nécessaires à la régularisation de cette opération.

ADOPTE.

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 30 MAI 2023

Rémi MUZEAU

Nombre d'administrateurs : 7 Vice-Président du Conseil Départemental Nombre de présents : 6 des Hauts-de-Seine, Nombre de représentés : 1 Maire de Clichy-la-Garenne Nombre de voix pour : 7 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention(s) : 0

RENDU EXECUTOIRE LE: Le 31 mai 2023

Damien VANOVERSCHELDE DIRECTEUR GENERAL

AR Préfectoral

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence : 092-279200224-20230523-lmc1DL23B36H1-DE

DELIBERATION N° B36 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 23 mai 2023

OBJET: CHAVILLE - 38, AVENUE ROGER SALENGRO : CESSION DE LOTS DE COPROPRIETE AU PROFIT DE LA COMMUNE

LE BUREAU,

- VU l'article L.421-1, 1 du Code de la Construction et de l'Habitation;
- VU la délibération n° C112-21 adoptée par le Conseil d'Administration de HAUTS-DE-SEINE HABITAT dans sa séance du 20 juillet 2021, portant délégation de compétence accordée au Bureau, conformément aux dispositions des articles L421-8 et R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation;
- VU la création d'un périmètre d'Orientations, d'Aménagement et de Programmation en entrée de ville côté Sèvres lors de l'adoption du Plan d'Urbanisme par la Commune de CHAVILLE en 2012, en vue d'une requalification de ce secteur ;
- VU la délibération n° DEL01_2023_0029 du 27 mars 2023 par laquelle le Conseil Municipal de CHAVILLE a décidé l'acquisition des seize lots de copropriété appartenant à HAUTS-DE-SEINE HABITAT, l'annulation du règlement de copropriété après régularisation de l'acquisition ainsi que le principe de mise en place d'un bail emphytéotique au profit de HAUTS-DE-SEINE HABITAT pour une durée de 65 ans, en vue de la réalisation d'un immeuble de 10 logements locatifs sociaux.
- VU l'opération de démolition de l'immeuble sis 38, avenue Roger Salengro, actuellement soumis au statut de la copropriété entre la Commune et HAUTS-DE-SEINE HABITAT, en vue de la reconstruction d'un immeuble de 10 logements sociaux locatifs sur la parcelle cadastrée section AD n° 28;

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B36H1-DE

- VU la proposition de montage juridique par HAUTS-DE-SEINE HABITAT par courrier du 28 juin 2022 et l'accord de principe de la Ville en date du 25 juillet 2022 ;
- Vu l'avis émis par le Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 5 janvier 2023 ;
- VU l'accord des Parties sur la chose et le prix de cession ;
- CONSIDÉRANT l'intérêt pour HAUTS-DE-SEINE HABITAT de céder à la Ville les lots de copropriété qu'il détient au sein de l'ensemble immobilier susvisé en vue de réaliser, à terme, une opération de démolition-construction dans le cadre d'un bail emphytéotique de 65 ans, conformément au souhait de la Ville de CHAVILLE ;
Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B36H1-DE

DELIBERE,

ARTICLE I

HAUTS-DE-SEINE HABITAT est autorisé à céder au profit de la Commune de CHAVILLE l'ensemble des lots de copropriété représentant 6.040 tantièmes, qu'il détient au sein de l'immeuble sis 38, avenue Roger Salengro à CHAVILLE, à savoir :

- lot n° 1 à usage de local commercial avec cave en sous-sol pour 573/10.000èmes
- lot n° 2 à usage d'appartement pour 2.359/10.000èmes
- lot n° 3 à usage de débarras pour 62/10.000èmes
- lot n° 5 à usage d'appartement pour 635/10.000èmes
- lot n° 6 à usage de garage pour 277/10.000èmes
- lot n° 9 à usage d'appartement pour 380/10.000èmes
- lot n° 11 à usage d'appartement et grenier pour 749/10.000èmes
- lot n° 14 à usage de chambre individuelle pour 157/10.000èmes
- lot n° 15 à usage d'appartement et grenier pour 576/10.000èmes
- lot n° 18 à usage de cave pour 9/10.000èmes
- lot n° 19 à usage de cave pour 12/10.000èmes
- lot n° 23 à usage d'appentis pour 32/10.000èmes
- lot n° 26 à usage de débarras pour 74/10.000èmes
- lot n° 27 à usage de débarras pour 23/10.000èmes
- lot n° 29 à usage de débarras pour 37/10.000èmes
- lot n° 32 à usage de local commercial pour 85/10.000èmes.

ARTICLE II

Conformément à l'accord des Parties, la cession des 16 lots de copropriété sera réalisée moyennant le prix de 1.452.044 € correspondant au coût total des acquisitions réalisées par HAUTS-DE-SEINE HABITAT au sein de l'immeuble.

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B36H1-DE

ARTICLE III

Monsieur le Directeur Général ou son délégataire, est autorisé à signer tous les actes nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 30 MAI 2023

Rémi MUZEAU

Nombre d'administrateurs :	7	Vice Précident du Cancell Décartement
Nombre de présents :	, E	Vice-Président du Conseil Départemental
Nombre de presents : Nombre de représentés :	1	des Hauts-de-Seine,
Nombre de votants :	7	Maire de Clichy-la-Garenne
Nombre de voix pour :	7	
Nombre de voix contre :	0	
Nombre d'abstention(s) :	0	
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0	



DIRECTEUR GENERAL

AR Préfectoral

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence : 092-279200224-20230523-lmc1DL23B37H1-DE

DELIBERATION N° B37 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 23 mai 2023

OBJET: CHAVILLE - 38, AVENUE ROGER SALENGRO: CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE CONSENTI PAR LA COMMUNE

LE BUREAU,

- VU l'article L.421-1, 1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
- VU la délibération n° C112-21 adoptée par le Conseil d'Administration de HAUTS-DE-SEINE HABITAT dans sa séance du 20 juillet 2021, portant délégation de compétence accordée au Bureau, conformément aux dispositions des articles L421-8 et R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation;
- VU la délibération relative à la cession de lots de copropriété dépendant de l'immeuble sis 38, avenue Roger Salengro à CHAVILLE au profit de la Commune, adoptée par le Bureau dans la séance de ce jour ;
- VU la délibération n° DEL01_2023_0029 du 27 mars 2023 par laquelle le Conseil Municipal de CHAVILLE a décidé l'acquisition des seize lots de copropriété appartenant à HAUTS-DE-SEINE HABITAT, l'annulation du règlement de copropriété après régularisation de l'acquisition ainsi que le principe de mise en place d'un bail emphytéotique au profit de HAUTS-DE-SEINE HABITAT pour une durée de 65 ans, en vue de la réalisation d'un immeuble de 10 logements locatifs sociaux ;
- VU la création d'un périmètre d'Orientations, d'Aménagement et de Programmation en entrée de ville côté Sèvres lors de l'adoption du Plan d'Urbanisme par la Commune de CHAVILLE en 2012, en vue d'une requalification de ce secteur ;

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B37H1-DE

- VU l'operation de démolition de l'immeuble sis 38, avenue Roger Salengro en vue de la
reconstruction d'un immeuble de 10 logements sociaux locatifs sur la parcelle cadastrée section AD
n° 28;

- VU la proposition de montage juridique par HAUTS-DE-SEINE HABITAT par courrier du 28 juin 2022 et l'accord de principe de la VI le en date du VI juillet VI 2022;
- Vu l'avis émis par le Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 28 février 2023 ;
 - CONSIDÉRANT l'intérêt pour HAUTS-DE-SEINE HABITAT de conclure avec la Ville un bail emphytéotique de 65 ans lui permettant de disposer du foncier nécessaire à la réalisation d'une opération de démolition-construction dans le cadre d'un bail emphytéotique de 65 ans, conformément au souhait de la Ville de CHAVILLE;

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

AR Préfectoral le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence : 092-279200224-20230523-lmc1DL23B37H1-DE

DELIBERE.

ARTICLE I

HAUTS-DE-SEINE HABITAT est autorisé à conclure avec la Commune de CHAVILLE un bail emphytéotique portant sur la parcelle cadastrée section AD numéro 28 sise 38, avenue Roger Salengro à CHAVILLE, sur laquelle est actuellement implanté un immeuble à usage d'habitation et commerces, entièrement libre de toute location et de toute occupation.

Sur le foncier ainsi mis à sa disposition par la Commune et après démolition des bâtiments existants, HAUTS-DE-SEINE HABITAT réalisera un programme de 10 logements locatifs sociaux (3 PLUS, 3 PLS et 4 PLI) et 6 emplacements de stationnement.

ARTICLE II

La durée dudit bail sera de 65 ans à compter de la signature de l'acte constatant le bail emphytéotique, moyennant une redevance capitalisée de 1.452.044 €, qui sera versée lors de la signature de l'acte authentique.

La gestion et l'entretien des biens construits seront à la charge de HAUTS-DE-SEINE HABITAT pendant toute la durée dudit bail, avant retour du foncier et des constructions au Bailleur.

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B37H1-DE

ARTICLE III

Monsieur le Directeur Général ou son délégataire, est autorisé à signer tous les actes et documents nécessaires à la régularisation du bail emphytéotique.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 30 MAI 2023

Rémi MUZEAU

Nombre d'administrateurs : 7 Vice-Président du Conseil Départemental Nombre de présents : 6 des Hauts-de-Seine, Nombre de représentés : 1 Maire de Clichy-la-Garenne Nombre de voix pour : 7 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention(s) : 0 Nombre n'ayant pas pris part au vote : 0

RENDU EXECUTOIRE LE: Le 31 mai 2023



Damien VANOVERSCHELDE DIRECTEUR GENERAL

AR Préfectoral

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B38H1-DE

DELIBERATION N° B38 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 23 mai 2023

OBJET: CLICHY 24-26 RUE PETIT - ACQUISITION EN VEFA DE 15 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (6 PLUS / 5 PLAI / 4 PLS): AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE PRET AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PORTANT SUR LES EMPRUNTS PLUS / PLUS FONCIER / PLAI / PLAI FONCIER / PLS / CPLS / PLS FONCIER

LE BUREAU,

Vu le programme relatif à l'acquisition en VEFA de 15 logements locatifs sociaux (6 PLUS / 5 PLAI / 4 PLS), sis 24-26 rue Petit à CLICHY-LA-GARENNE,

Vu le plan de financement prévisionnel,

Vu l'article R 331-14 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la nécessité de recourir à sept emprunts – PLUS, PLUS foncier, PLAI, PLAI foncier, PLS, CPLS, PLS foncier – auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération,

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B38H1-DE

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE:

Monsieur le Directeur Général est autorisé à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, sept emprunts, - PLUS, PLUS foncier, PLAI, PLAI foncier, PLS, CPLS, PLS foncier - , d'un montant total de 2 733 669 euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B38H1-DE

	CPLS	PLS	PLS FONCIER
CARACTERISTIQUES : . Enveloppe	Complémentaire au	PLSDD 2021	PLSDD 2021
. Montant . Commission d'instruction . Durée de la période . Taux de la période . TEG	PLS 2021 209 124 euros 120 euros Annuelle 2,11 % 2,11 %	99 422 euros 0 euro Annuelle 2,11 % 2,11 %	352 958 euros O euro Annuelle 1,44 % 1,44 %
PHASE DE PREFINANCEMENT : . Durée de préfinancement . Index de préfinancement	3 mois Livret A	3 mois Livret A	3 mois Livret A
. Marge fixe sur index de préfinancement	1,11 %	1,11 %	0,44 %
. Taux d'intérêt du préfinancement	Livret A +1,11 %	Livret A +1,11%	Livret A +0,44%
. Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de Préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
PHASE D'AMORTISSEMENT: Durée Index Marge fixe sur index Taux d'intérêt	40 ans Livret A 1,11 % Livret A + 1,11 % (soit un taux de	40 ans Livret A 1,11 % Livret A + 1,11 % (soit un taux de	60 ans Livret A 0,44 % Livret A + 0,44 % (soit un taux de
	(301t diff taux de 2,11 % sur la base d'un livret A de référence de 2 % au 1° août 2022)	(soit dir taux de 2,11 % sur la base d'un livret A de référence de 2 % au 1 ª août 2022)	1,44 % sur la base d'un livret A de référence de 2 % au 1° août 2022)
. Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (in térêts différés)
.Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité Actuarielle	Indemnité Actuarielle	Indemnité Actuarielle
. Modalité de révision	DL	DL	DL
.Taux de progressivité de l'échéance	0,5%	0,5%	0,5%
.Taux plancher des progressivité des échéances	0 %	0 %	0 %

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B38H1-DE

	PLUS	PLUS foncier
CARACTERISTIQUES :		
. Enveloppe . Montant . Commission d'instruction . Durée de la période . Taux de la période . TEG	519 877 euros O euro Annuelle 1,6 % 1,6 %	- 636 790 euros O euro Annuelle 1,44 % 1,44 %
PHASE DE PREFINANCEMENT :		
. Durée de préfinancement . Index de préfinancement	3 mois Livret A	3 mois Livret A
. Marge fixe sur index de préfinancement	0,6 %	0,44 %
. Taux d'intérêt du préfinancement	Livret A +0,6 %	Livret A +0,44 %
. Règlement des intérêts de Préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée . Index . Marge fixe sur index	40 ans Livret A 0,6 %	60 ans Livret A 0,44 %
. Taux d'intérêt	Livret A + 0,6 % (soit un taux de 1,6 % sur la base d'un livret A de référence de 2 % au 1ª août 2022)	Livret A + 0,44 % (soit un taux de 1,44 % sur la base d'un livret A de référence de 2 % au 1™ août 2022)
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité Actuarielle	Indemnité Actuarielle
. Modalité de révision	DL	DL
.Taux de progressivité de l'échéance	0,5%	0,5%
.Taux plancher de progressivité des échéances	0 %	0 %

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B38H1-DE

	PLAI	PLAI foncier
CARACTERISTIQUES :		
. Enveloppe . Montant . Commission d'instruction . Durée de la période . Taux de la période . TEG PHASE DE PREFINANCEMENT :	- 396 095 euros 0 euro Annuelle 0,8 % 0,8 %	519 403 euros O euro Annuelle 1,44 % 1,44 %
. Durée de préfinancement . Index de préfinancement . Marge fixe sur index de préfinancement	3 mois Livret A -0,2 %	3 mois Livret A 0,44 %
. Taux d'intérêt de préfinancement . Règlement des intérêts de	Livret A -0,2 % Paiement en fin de	Livret A +0,44 % Paiement en fin de
Préfinancement	préfinancement	préfinancement
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée . Index . Marge fixe sur index	40 ans Livret A -0,2 %	60 ans Livret A 0,44 %
. Taux d'intérêt	Livret A -0,2 % (soit un taux de 0,8 % sur la base d'un livret A de référence de 2 % au 1° août 2022)	Livret A + 0,44 % (soit un taux de 1,44 % sur la base d'un livret A de référence de 2 % au 1ª août 2022)
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité Actuarielle	Indemnité Actuarielle
. Modalité de révision	DL	DL .
.Taux de progressivité de l'échéance	0,5%	0,5%
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %	0 %

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B38H1-DE

Il est précisé que les taux d'intérêt applicables à ces emprunts seront ceux en vigueur à la date d'établissement des contrats correspondants.

A cet effet, le Bureau autorise Monsieur le Directeur Général, à signer seul les contrats réglant les conditions de ces emprunts et les demandes de réalisation de fonds.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 30 MAI 2023

Rémi MUZEAU

Nombre d'administrateurs : Nombre de présents :	7 6	Vi
Nombre de représentés :	1	
Nombre de votants :	7	
Nombre de voix pour :	7	
Nombre de voix contre :	0	
Nombre d'abstention(s) :	0	
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0	

Vice-Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, Maire de Clichy-la-Garenne RENDU EXECUTOIRE LE: Le 31 mai 2023



Damien VANOVERSCHELDE DIRECTEUR GENERAL

AR Préfectoral

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence : 092-279200224-20230523-lmc1DL23B39H1-DE

DELIBERATION N° B39 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 23 mai 2023

OBJET: COLOMBES ZAC ARC SPORTIF - ILOT COLOMBUS - LOT 29 - ACQUISITION EN VEFA DE 15 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (7 PLS / 8 PLUS): AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE PRET AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PORTANT SUR LES EMPRUNTS PLUS / PLUS FONCIER / PLS / CPLS / PLS FONCIER / PHB

LE BUREAU,

Vu le programme relatif à l'acquisition en VEFA de 15 logements locatifs sociaux (7 PLS / 8 PLUS), sis ZAC Arc Sportif – llot Colombus- Lot 29 à COLOMBES,

Vu le plan de financement prévisionnel,

Vu l'article R 331-14 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Vu la nécessité de recourir à six emprunts – PLUS, PLUS foncier, PLS, CPLS / PLS foncier, PHB – auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération,

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B39H1-DE

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE:

Monsieur le Directeur Général est autorisé à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, six emprunts, - PLUS, PLUS foncier, PLS, CPLS, PLS foncier, PHB - , d'un montant total de 2 465 118 euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B39H1-DE

	PLUS	PLUS FONCIER
CARACTERISTIQUES:		
. Enveloppe	-	
. Montant	498 796 euros	676 308 euros
. Commission d'instruction	0 euro	0 euro
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle
. Taux de période	1,53 %	1,53 %
. TEG	1,53 %	1,53 %
PHASE DE PREFINANCEMENT		
. Durée du préfinancement	24 mois	24 mois
. Index de préfinancement	Livret A	Livret A
Manual Single Property of the Control of the Contro	0.53.0	0.53.0/
. Marge fixe sur index de	0,53 %	0,53 %
préfinancement		
. Taux d'intérêt du préfinancement	Livret A +0,53%	Livret A +0,53%
. radx differet du prefinancement	LIVIELY .0'22/0	Liviet A 10,55%
. Règlement des intérêts de	Paiement en fin de	 Paiement en fin de
préfinancement	Préfinancement Préfin	préfinancement
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée	40 ans	60 ans
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	0,53 %	0,53 %
. Taux d'intérêt	Livret A +0,53 %	Livret A + 0,53 %
	(soit un taux de 1,53 %	(soit un taux de 1,53 %
	sur la base d'un livret A de	sur la base d'un livret A de
	référence de 2 % au	référence de 2 % au
	1° août 2022)	1 ^{er} août 2022)
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
Drafil d'amortics amont	Ech ánnan neigeitnis	
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire
	(interests ourseles)	(intérêts différés)
. Condition de remboursement	 Indemnité actuarielle	 Indemnité actuarielle
anticipé volontaire	indemnite actualiene	indeminte actuallelle
articipe voloritaire		·
. Modalité de révision	DL	DL
. Taux de progressivité de	0,5 %	0,5 %
l'échéance	3,3 70	0,5 76
. Taux plancher de progressivité des	0 %	0 %
échéances		

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B39H1-DE

	CPLS	PLS
CARACTERISTIQUES:		
. Enveloppe	Complémentaire au PLS 2018	PLS DD2018
Montant	253 398 euros	236 871 euros
. Commission d'instruction	0 euro	0 euro
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de période	1,53 %	1,53%
TEG	1,53 %	1,53 %
PHASE DE PREFINANCEMENT		
. Durée du préfinancement	24 mois	24 mois
Index de préfinancement	Livret A	Livret A
·		
. Marge fixe sur index de	0,53 %	0,53 %
préfinancement		·
. Taux d'intérêt du préfinancement	Livret A +0,53%	Livret A +0,53%
· ·		
. Règlement des intérêts de	Paiement en fin de	Paiement en fin de
préfinancement	préfinancement	préfinancement
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée	40 ans	40 ans
.Index	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	0,53 %	0,53 %
. Taux d'intérêt	Livret A +0,53 %	Livret A + 0,53 %
	(soit un taux de 1,53 %	(soit un taux de 1,53 %
	sur la base d'un livret A de	sur la base d'un livret A de
	référence de 2 % au	référence de 2 % au
	1ª août 2022)	1° août 2022)
		,
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire	Echéance prioritaire
	(intérêts différés)	(intérêts différés)
	,	·
. Condition de remboursement	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
anticipé volontaire		
. Modalité de révision	DL	DL
.Taux de progressivité de l'échéance	0,5 %	0,5 %
_		
. Taux plancher de progressivité des	0 %	0 %
échéances		

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B39H1-DE

	PLS FONCIER	
CARACTERISTIQUES :		
. Enveloppe	PLSDD 2018	
. Montant	664 745 euros	
. Commission d'instruction	0 euro	
. Durée de la période	Annuelle	
. Taux de période . TEG	1,53 % 1,53 %	
PHASE DE PREFINANCEMENT		
. Durée du préfinancement . Index de préfinancement . Marge fixe sur index de préfinancement . Taux d'intérêt du préfinancement	24 mois Livret A 0,53 % Livret A +0,53%	
. Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée	60 ans	
. Index . Marge fixe sur index . Taux d'intérêt	Livret A 0,53 % Livret A + 0,53 % (soit un taux de 1,53 % sur la base d'un livret A de référence de 2 % au 1° août 2022)	
. Périodicité	Annuelle	
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	
. Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	
. Modalité de révision . Taux de progressivité de l'échéance . Taux plancher de progressivité des échéances	DL 0,5 % 0 %	

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B39H1-DE

	Offre CDC (multi-périodes)
CARACTERISTIQUES :	PHB ²
. Enveloppe . Durée d'amortissement . Montant . Commission d'instruction . Durée de la période . Taux de la période . TEG	2.0 tranche 2018 40 ans 135 000 euros 0 euro Annuelle 0,52 % 0,52 %
PHASE D'AMORTISSEMENT 1	
. Durée du différé d'amortissement . Durée . Index . Marge fixe sur index . Taux d'intérêt . Périodicité . Profil d'amortissement . Condition de remboursement anticipé volontaire . Modalité de révision . Taux de progression de l'amortissement	240 mois 20 ans Taux fixe - 0 % Annuelle Amortissement prioritaire Sans indemnité Sans objet 0 %

	Offre CDC (multi-périodes)
CARACTERISTIQUES :	PHB
. Enveloppe . Durée d'amortissement . Montant . Commission d'instruction . Durée de la période . Taux de la période . TEG PHASE D'AMORTISSEMENT 2	2.0 tranche 2018 40 ans 135 000 euros 0 euro Annuelle 0,52 % 0,52 %
Durée Index Marge fixe sur index Taux d'intérêt Périodicité Profil d'amortissement Condition de remboursement anticipé volontaire Modalité de révision Taux de progression de l'amortissement	20 ans Livret A 0,6 % Livret A + 0,6% Annuelle Amortissement prioritaire Sans indemnité SR 0 %

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B39H1-DE

Il est précisé que les taux d'intérêt applicables à ces emprunts seront ceux en vigueur à la date d'établissement des contrats correspondants.

A cet effet, le Bureau autorise Monsieur le Directeur Général, à signer seul les contrats réglant les conditions de ces emprunts et les demandes de réalisation de fonds. Fin des Articles du délibéré

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 30 MAI 2023

Rémi MUZEAU

Nombre d'administrateurs : Nombre de présents : Nombre de représentés : Nombre de votants : Nombre de voix pour : Nombre de voix contre : Nombre d'abstention(s) : Nombre n'ayant pas pris part au vote :	7 6 1 7 7 0 0	Vice-Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, Maire de Clichy-la-Garenne
--	---------------------------------	--

Damien VANOVERSCHELDE DIRECTEUR GENERAL

AR Préfectoral

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence : 092-279200224-20230523-lmc1DL23B40H1-DE

DELIBERATION N° B40 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 23 mai 2023

OBJET: COLOMBES ZAC ARC SPORTIF - ILOT COLOMBUS - LOT 31 - ACQUISITION EN VEFA DE 47 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (19 PLS / 28 PLUS) : AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE PRET AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PORTANT SUR LES EMPRUNTS PLUS, PLUS FONCIER, PLS, CPLS, PLS FONCIER

LE BUREAU,

Vu le programme relatif à l'acquisition en VEFA de 47 logements locatifs sociaux (19 PLS / 28 PLUS), sis ZAC Arc Sportif – llot Colombus - Lot 31 à COLOMBES

Vu le plan de financement prévisionnel,

Vu l'article R 331-14 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la nécessité de recourir à cinq emprunts – PLUS, PLUS foncier, PLS, CPLS, PLS foncier – auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération,

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B40H1-DE

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE:

Monsieur le Directeur Général est autorisé à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, cinq emprunts, - PLUS, PLUS foncier, PLS, CPLS, PLS foncier - , d'un montant total de 8 415 484 euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B40H1-DE

	PLUS	PLUS FONCIER
CARACTERISTIQUES :		
. Enveloppe . Montant . Commission d'instruction . Durée de la période . Taux de la période . TEG	- 2 159 273 euros O euro Annuelle 1,53 % 1,53 %	- 2 656 217 euros O euro Annuelle 1,53 % 1,53 %
PHASE DE PREFINANCEMENT :		
. Durée du préfinancement . Index de préfinancement	24 mois Livret A	24 mois Livret A
. Marge fixe sur index de préfinancement	0,53 %	0,53 %
. Taux d'intérêt de préfinancement	Livret A +0,53%	Livret A +0,53%
. Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée . Index . Marge fixe sur index	40 ans Livret A 0,53 %	60 ans Livret A 0,53 %
. Taux d'intérêt	Livret A +0,53 % (soit un taux de 1,53 % sur la base d'un livret A de référence de 2 % au 1° août 2022)	Livret A +0,53 % (soit un taux de 1,53 % sur la base d'un livret A de référence de 2 % au 1° août 2022)
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
. Modalité de révision . Taux de progressivité de l'échéance . Taux plancher de progressivité des échéances	DL 0,5 % 0 %	DL 0,5 % 0 %

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B40H1-DE

!	CPLS	PLS
CARACTERISTIQUES :		
. Enveloppe	Complémentaire au PLS 2019	PLSDD 2019
. Montant . Commission d'instruction . Durée de la période . Taux de la période . TEG	1 079 079 euros O euro Annuelle 1,53 % 1,53 %	535 164 euros O euro Annuelle 1,53 % 1,53 %
PHASE DE PREFINANCEMENT :		
. Durée du préfinancement . Index de préfinancement	24 mois Livret A	24 mois Livret A
. Marge fixe sur index de préfinancement	0,53 %	0,53 %
. Taux d'intérêt de préfinancement	Livret A +0,53%	Livret A +0,53%
. Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
Durée Index Marge fixe sur index	40 ans Livret A 0,53 %	40 ans Livret A 0,53 %
. Taux d'intérêt	Livret A +0,53 % (soit un taux de 1,53 % sur la base d'un livret A de référence de 2 % au 1° août 2022)	Livret A +0,53 % (soit un taux de 1,53 % sur la base d'un livret A de référence de 2 % au 1ª août 2022)
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
. Modalité de révision . Taux de progressivité de l'échéance . Taux plancher de progressivité des échéances	DL 0,5 % 0 %	DL 0,5 % 0 %

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B40H1-DE

	PLS foncier
CARACTERISTIQUES:	
. Enveloppe	PLSDD 2019
. Montant . Commission d'instruction	1 985 751 euros O euro
. Durée de la période	Annuelle
. Taux de la période . TEG	1,53 % 1,53 %
PHASE DE PREFINANCEMENT :	
. Durée du préfinancement	24 mois
. Index de préfinancement	Livret A
. Marge fixe sur index de préfinancement . Taux d'intérêt de préfinancement	0,53 % Livret A +0,53%
. Règlement des intérêts de préfinancement PHASE D'AMORTISSEMENT :	Paiement en fin de préfinancement
. Durée	60 ans
. Index . Marge fixe sur index	Livret A 0,53 %
. Taux d'intérêt	Livret A +0,53 % (soit un taux de 1,53 % sur la base d'un livret A de référence de 2 % au 1ª août 2022)
. Périodicité	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
. Modalité de révision . Taux de progressivité de l'échéance	DL 0,5 %
. Taux plancher de progressivité des échéances	0 %

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B40H1-DE

Il est précisé que les taux d'intérêt applicables à ces emprunts seront ceux en vigueur à la date d'établissement des contrats correspondants.

A cet effet, le Bureau autorise Monsieur le Directeur Général, à signer seul les contrats réglant les conditions de ces emprunts et les demandes de réalisation de fonds.

Fin des Articles du délibéré

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 30 MAI 2023

Rémi MUZEAU

Nombre d'administrateurs : 7
Nombre de présents : 6
Nombre de représentés : 1
Nombre de votants : 7
Nombre de voix pour : 7
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention(s) : 0
Nombre n'ayant pas pris part au vote : 0

Damien VANOVERSCHELDE DIRECTEUR GENERAL

AR Préfectoral le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence : 092-279200224-20230523-lmc1DL23B41H1-DE

DELIBERATION N° B41 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 23 mai 2023

OBJET: LE PLESSIS-ROBINSON - 3 ALLEE DU DOCTEUR LAMAZE : CESSION D'EMPRISES FONCIERES AU PROFIT DU PROMOTEUR EMERIGE

LE BUREAU,

- VU l'article L.421-1, 1 du Code de la Construction et de l'Habitation;
- VU la délibération n° C112-21 adoptée par le Conseil d'Administration de HAUTS-DE-SEINE HABITAT dans sa séance du 20 juillet 2021, portant délégation de compétence accordée au Bureau, conformément aux dispositions des articles L421-8 et R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation;
- VU le programme relatif à la construction d'un ensemble immobilier mixte initié par le promoteur EMERIGE sur la Commune du PLESSIS-ROBINSON, sis Allée du docteur Lamaze et Allée Robert Debré ;
- VU le plan lotissement du géomètre ;
- VU l'avis rectificatif du Service France Domaine du 26 avril 2023.
- Vu l'accord des parties ;
- CONSIDERANT la nécessité de céder le lot B portant sur un terrain d'une surface totale 671m² en vue de la réalisation du programme immobilier du promoteur EMERIGE ;

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B41H1-DE

DELIBERE

ARTICLE 1º :

HAUTS-DE-SEINE HABITAT décide de céder l'emprise foncière d'une surface de 671 m², constituant le lot B du plan de géomètre, au promoteur immobilier EMERIGE- ou toute structure de son choix dont il détient le contrôle-et ceci dans le cadre de l'opération immobilière sise allée du Docteur Lamaze et allée Robert Debré.

ARTICLE 2:

Cette cession est réalisée moyennant le prix de 946 000 € H.T.

ARTICLE 3:

Nombre n'ayant pas pris part au vote :

Monsieur le Directeur Général ou son délégataire est autorisé à signer tous les actes relatifs à cette cession.

ADOPTE.

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 30 MAI 2023

Rémi MUZEAU

Nombre d'administrateurs : Nombre de présents : Nombre de représentés : Nombre de voixnour : Nombre de voix contre : Nombre d'abstention(s) :	7 6 1 7 7 0	Vice-Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, Maire de Clichy-la-Garenne
--	----------------------------	--



Damien VANOVERSCHELDE DIRECTEUR GENERAL AR Préfectoral

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence : 092-279200224-20230523-lmc1DL23B42H1-DF

DELIBERATION N° B42 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 23 mai 2023

OBJET: LE PLESSIS-ROBINSON - ALLEE DU DOCTEUR LAMAZE : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE SURPLOMB AU PROFIT DU PROMOTEUR EMERIGE

LE BUREAU.

- VU l'article L.421-1, 1 du Code de la Construction et de l'Habitation;
- VU la délibération n° C112-21 adoptée par le Conseil d'Administration de HAUTS-DE-SEINE HABITAT dans sa séance du 20 juillet 2021, portant délégation de compétence accordée au Bureau, conformément aux dispositions des articles L421-8 et R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation :
- VU le programme relatif à la construction d'un ensemble immobilier mixte initié par le promoteur EMERIGE sur la Commune du PLESSIS-ROBINSON, sis Allée du docteur Lamaze et Allée Robert Debré ;
- VU les plans de façades ;
- VU l'avis du Service France Domaine du 13 mars 2023,
- Vu l'accord des parties ;
- CONSIDERANT la nécessité de constituer une servitude de surplomb sur la parcelle cadastrée section X n°77, en vue de la réalisation du programme immobilier du promoteur EMERIGE;

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B42H1-DE

DELIBERE,

ARTICLE 1°:

HAUTS-DE-SEINE HABITAT décide de constituer une servitude de surplomb au promoteur immobilier EMERIGE - ou toute structure de son choix dont il détient le contrôle - et ceci dans le cadre de l'opération immobilière sise allée du Docteur Lamaze et allée Robert Debré.

ARTICLE 2:

Cette constitution de servitude de surplomb est réalisée moyennant une indemnité de 1 795 € H.T.

ARTICLE 3:

Nombre d'abstention(s):

Nombre n'ayant pas pris part au vote :

Monsieur le Directeur Général ou son délégataire est autorisé à signer tous les actes relatifs à cette constitution de servitude

ADOPTE.

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 30 MAI 2023

Rémi MUZEAU

Nombre d'administrateurs : 7
Nombre de présents : 6
Nombre de représentés : 1
Nombre de votants : 7
Nombre de voix pour : 7
Nombre de voix contre : 0

Vice-Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne



Damien VANOVERSCHELDE DIRECTEUR GENERAL

AR Préfectoral

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence : 092-279200224-20230523-lmc1DL23B43H1-DE

DELIBERATION N° B43 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 23 mai 2023

OBJET: LE PLESSIS-ROBINSON - ALLEE DU DOCTEUR LAMAZE ET ALLEE ROBERT DEBRE: ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT DE 11 LOGEMENTS SOCIAUX ET 6 PLACES DE PARKING AUPRES D'EMERIGE

LE BUREAU,

- VU l'article L.421-1 du Code de la Construction et de l'Habitation;
- VU la délibération n° C112-21 adoptée par le Conseil d'Administration de HAUTS-DE-SEINE HABITAT dans sa séance du 20 juillet 2021, portant délégation de compétence accordée au Bureau, conformément aux dispositions des articles L421-8 et R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation
- VU le projet du promoteur EMERIGE de réaliser un programme immobilier de 71 logements sur un terrain sis à LE PLESSIS-ROBINSON, Allée du Docteur Lamaze-allée Robert Debré ;
- VU l'accord de HAUTS-DE-SEINE HABITAT daté du 11 janvier 2023 d'acquérir en l'état futur d'achèvement 11 logements locatifs sociaux, et 6 places de parking en sous-sol, au sein de ce programme immobilier ;
- VU l'avis émis par le Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 10 mars 2023 ;
- CONSIDÉRANT le souhait de HAUTS-DE-SEINE HABITAT de répondre à la préoccupation de la Ville de développer l'offre de logement social sur son territoire ;
- CONSIDÉRANT l'acquisition de ces logements devra faire l'objet d'une décision favorable d'agrément PLUS, PLAI et PLS de l'Etat dans les conditions des articles R.331-3 et R.331-6 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
- CONSIDERANT l'accord des Parties sur la chose et le prix ;

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-imc1DL23B43H1-DE

_		_					_						
C	30 ric	four	- 1 - 1 - 1	ámir.		1 ~ 1	Bureau	4	1 ~ ~	6		:	
>1 II	AM.	1 A \ / ()	AI 11 F-1	\rightarrow	11-11	ı∟ ı	301221	11411	ıav		1 44 1		() I I I I
\sim		1000				1					uc i	~ L I	ou.

DELIBERE,

ARTICLE I

HAUTS-DE-SEINE HABITAT acquerra en état futur d'achèvement du promoteur EMERIGE - ou toute personne morale de son choix dont elle détient le contrôle - 11 logements locatifs sociaux représentant une surface habitable prévisionnelle totale de 679,50 m², et 6 places de parking en sous-sol, au sein du programme immobilier à édifier sur un terrain sis à LE PLESSIS-ROBINSON, à l'angle de l'allée du docteur Lamaze et allée Robert Debré, cadastré section X n°135, 136, 80, 81 et 133.

ARTICLE II

L'acquisition en l'état futur d'achèvement sera réalisée moyennant le prix de 2.174.400 € HT. parkings et annexes inclus, sur la base d'un prix unitaire de 3.200 € HT par m² de SHAB, avec un financement en prêt PLUS pour 5 logements, en prêt PLAI pour 2 logements et en prêt PLS pour 4 logements, avec l'application de la TVA en vigueur au moment de la signature des actes, payable par fractions selon l'état d'avancement du chantier.

Ce montant sera payable selon un échéancier convenu d'un commun accord entre les parties et conformément au plan de financement ci-joint.

Ce prix pourra toutefois être ajusté en fonction de variations éventuelles de la S.H.A.B. du programme à réaliser, sans remettre en cause le prix/m² S.H.A.B.

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B43H1-DE

ARTICLE III

Monsieur le Directeur Général est autorisé à déposer auprès des services de la DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT DES HAUTS-DE-SEINE le dossier de demande de financement au titre de la programmation 2023.

ARTICLE IV

Nombre alayant pas pris part au vote :

Monsieur le Directeur Général ou son délégataire est autorisé à signer tous les actes afférents à cette acquisition.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 30 MAI 2023

Rémi MUZEAU

Nombre d'administrateurs : Nombre de présents : Nombre de représentés : Nombre de voiants : Nombre de voix pour : Nombre de voix contre :	7 6 1 7 7	Vice-Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, Maire de Clichy-la-Garenne
Nombre d'abstention(s):	0	

RENDU EXECUTOIRE LE:
Le 31 mai 2023

Damien VANOVERSCHELDE

DIRECTEUR GENERAL

AR Préfectoral

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence : 092-279200224-20230523-lmc1DL23B44H1-DE

DELIBERATION N° B44 - 23

DU

BURFAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 23 mai 2023

OBJET: PLESSIS-ROBINSON RUE CLAUDE-NICOLAS LEDOUX - QUARTIER ARCHITECTES TRANCHE 1 - LOT 1 - BATIMENT A -ACQUISITION EN VEFA DE 35 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (18 PLS / 17 PLUS): AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE PRET AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PORTANT SUR LES EMPRUNTS PLUS / PLUS FONCIER / PLS / CPLS / PLS FONCIER

LE BUREAU.

Vu le programme relatif à l'acquisition en VEFA de 35 logements locatifs sociaux (18 PLS / 17 PLUS), sis rue Claude-Nicolas Ledoux – Quartier architectes tranche 1 – Lot 1 - Bâtiment A au PLESSIS-ROBINSON,

Vu le plan de financement prévisionnel,

Vu l'article R 331-14 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la nécessité de recourir à cinq emprunts – PLUS, PLUS foncier, PLS, CPLS, PLS foncier – auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération,

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B44H1-DE

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE:

Monsieur le Directeur Général est autorisé à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, cinq emprunts, - PLUS, PLUS foncier, PLS, CPLS, PLS foncier - , d'un montant total de 4 804 160 euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :

ie 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B44H1-DE

	CPLS	PLS
CARACTERISTIQUES :		
. Enveloppe . Montant . Commission d'instruction . Durée de la période . Taux de la période . TEG	Complémentaire au PLS 2021 454 411 euros 270 euros Annuelle 3,11 % 3,11 %	PLSDD 2021 223 817 euros 130 euros Annuelle 3,11 % 3,11 %
PHASE DE PREFINANCEMENT :		
. Durée du préfinancement . Index de préfinancement	24 mois Livret A	24 mois Livret A
. Marge fixe sur index de préfinancement	1,11 %	1,11 %
. Taux d'intérêt de préfinancement	Livret A+1,11 %	Livret A+1,11 %
. Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée . Index . Marge fixe sur index	40 ans Livret A 1,11 %	40 ans Livret A 1,11 %
. Taux d'intérêt	Livret A + 1,11% (soit un taux de 3,11 % sur la base d'un livret A de référence de 2 % au 1er août 2022)	Livret A + 1,11% (soit un taux de 3,11 % sur la base d'un livret A de référence de 2 % au 1er août 2022)
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
. Modalité de révision	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0,5 %	0,5 %
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B44H1-DE

	PLUS	PLUS FONCIER
CARACTERISTIQUES :	-	
. Enveloppe . Montant . Commission d'instruction . Durée de la période . Taux de la période . TEG PHASE DE PREFINANCEMENT :	1 154 061 euros 0 euro Annuelle 2,6 % 2,6 %	- 1 717 958 euros O euro Annuelle 2,82 % 2,82 %
PMASE DE PREFINANCEMENT :		
. Durée du préfinancement . Index de préfinancement	24 mois Livret A	24 mois Livret A
. Marge fixe sur index de préfinancement	0,6 %	0,82 %
. Taux d'intérêt du préfinancement	Livret A + 0,6 %	Livret A + 0,82 %
. Règlement des intérêts de Préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
PHASE D'AMORTISSEMENT:		
. Durée . Index . Marge fixe sur index . Taux d'intérêt	40 ans Livret A 0,6 % Livret A + 0,6% (soit un taux de 2,6 % sur la base d'un livret A de référence de 2 % au ler août 2022)	60 ans Livret A 0,82 % Livret A + 0,82% (soit un taux de 2,82 % sur la base d'un livret A de référence de 2 % au Ler août 2022)
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
. Modalité de révision	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0,5 %	0,5 %
. Taux plancher de progressivité des échéances	0 %	0%

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B44H1-DE

	PLS FONCIER
CARACTERISTIQUES:	
Enveloppe . Montant . Commission d'instruction . Durée de la période . Taux de la période . TEG	PLSDD 2021 1 253 913 euros 750 euros Annuelle 2,82 % 2,82 %
PHASE DE PREFINANCEMENT :	
. Durée du préfinancement . Index de préfinancement . Marge fixe sur index de préfinancement . Taux d'intérêt du préfinancement . Règlement des intérêts de préfinancement	24 mois Livret A 0,82 % Livret A+ 0,82 % Paiement en fin de préfinancement
PHASE D'AMORTISSEMENT :	
. Durée . Index . Marge fixe sur index . Taux d'intérêt	60 ans Livret A 0,82 % Livret A + 0,82%
f	(soit un taux de 2,82 % sur la base d'un livret A de référence de 2 % au 1er août 2022)
. Périodicité . Profil d'amortissement . Condition de remboursement anticipé volontaire . Modalité de révision . Taux de progressivité de l'échéance . Taux plancher de progressivité des échéances	Annuelle Echéance prioritaire (intérêts différés) Indemnité actuarielle DL 0,5 % 0 %

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B44H1-DE

Il est précisé que les taux d'intérêt applicables à ces emprunts seront ceux en vigueur à la date d'établissement des contrats correspondants.

A cet effet, le Bureau autorise Monsieur le Directeur Général, à signer seul les contrats réglant les conditions de ces emprunts et les demandes de réalisation de fonds.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 30 MAI 2023

Rémi MUZEAU

Nombre d'administrateurs : 7
Nombre de présents : 6
Nombre de représentés : 1
Nombre de votants : 7
Nombre de voix pour : 7
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention(s) : 0
Nombre n'ayant pas pris part au vote : 0

Vice-Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, Maire de Clichy-la-Garenne



le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence : 092-279200224-20230523-lmc1DL23B45H1-DE

DELIBERATION N° B45 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 23 mai 2023

OBJET: VILLENEUVE-LA-GARENNE - 34, RUE DE LA BONGARDE: ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT DE 57 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ET 57 PARKINGS AUPRES DE LA SOCIETE ALTAREA COGEDIM

LE BUREAU.

- VU l'article L.421-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
- VU les articles L.261-1 à L.261-22 du Code de la Construction et de l'Habitation;
- VU la délibération n° C112-21 adoptée par le Conseil d'Administration de HAUTS-DE-SEINE HABITAT dans sa séance du 20 juillet 2021, portant délégation de compétence accordée au Bureau, conformément aux dispositions des articles L421-8 et R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation;
- VU le projet de la société ALTAREA COGEDIM de réaliser un programme immobilier mixte de 620 logements, une crèche et deux commerces répartis en 10 bâtiments avec trois niveaux de parking en sous-sol, sur un terrain sis 34, rue de la Bongarde / 6-8, boulevard Gallieni à VILLENEUVE-LA-GARENNE;
- VU la proposition de HAUTS-DE-SEINE HABITAT d'acquérir en l'état futur d'achèvement 57 logements locatifs sociaux et 57 places de stationnement par courrier du 9 mars 2023, portant accord du promoteur en date du 25 avril 2023 ;
- VU l'avis émis par le Pôle d'Evaluation Domaniale de NANTERRE en date du 20 avril 2023 ;
- CONSIDÉRANT le souhait de HAUTS-DE-SEINE HABITAT de répondre à la préoccupation de la Ville de participer à la production de logements sociaux ;
- CONSIDÉRANT que l'acquisition de ces logements devra faire l'objet d'une décision favorable d'agrément PLUS/PLAI/ PLS de l'Etat dans les conditions des articles R.331-3 et R.331-6 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

AR Préfectoral le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence : 092-279200224-20230523-lmc1DL23B45H1-DF

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE.

ARTICLE I

HAUTS-DE-SEINE HABITAT acquerra en état futur d'achèvement de la société ALTAREA COGEDIM -ou toute personne morale de son choix dont elle détient le contrôle- 57 logements sociaux (23 PLUS ANRU, 17 PLAI ANRU et 17 PLS) représentant une surface habitable prévisionnelle de 3.232,74 m² et 57 emplacements de stationnement, au sein du programme immobilier à édifier dans à VILLENEUVE-LA-GARENNE, sur un terrain sis 34, rue de la Bongarde / 6-8, boulevard Gallieni, cadastré section 0 numéros 66 et 67.

ARTICLE II

L'acquisition en l'état futur d'achèvement sera réalisée moyennant un prix unitaire de 3.200 € HT par mètre carré de surface habitable, parking inclus, soit un prix global de 10.344.768 € HT avec application de la TVA au taux en vigueur au moment de la signature de l'acte authentique.

Ce montant sera payable selon un échéancier convenu d'un commun accord entre les parties et conformément au plan de financement ci-joint.

Ce prix pourra toutefois être ajusté en fonction de variations éventuelles de la S.H.A.B. du programme à réaliser, sans remettre en cause le prix/m² S.H.A.B.

ARTICLE III

Monsieur le Directeur Général est autorisé à déposer auprès des services de la DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT DES HAUTS-DE-SEINE le dossier de demande de financement au titre de la programmation 2023.

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B45H1-DE

ARTICLE IV

Monsieur le Directeur Général ou son délégataire est autorisé à signer tous les actes afférents à cette acquisition.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 30 MAI 2023

Rémi MUZEAU

Nombre d'administrateurs : Nombre de présents : Nombre de représentés : Nombre de votants : Nombre de voix pour : Nombre de voix contre : Nombre d'abstention(s) : Nombre n'ayant pas pris part au vote :	7 6 1 7 7 0 0	Vice-Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, Maire de Clichy-la-Garenne
--	---------------------------------	--

Damien VANOVERSCHELDE DIRECTEUR GENERAL AR Préfectoral

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence : 092-279200224-20230523-lmc1DL23B46H1-DE

DELIBERATION N° B46 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 23 mai 2023

OBJET: CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE HAUTS DE SEINE HABITAT ET LA SPLNA POUR LES TRAVAUX DE CREATION D'UNE RAMPE D'ACCES AU PARKING EN SOUS-SOL DU 101-103 AVENUE P.PICASSO A NANTERRE

LE BUREAU,

- VU l'article L.421-1 du Code de la Construction et de l'Habitation :
- VU l'opération d'aménagement du quartier Parc Sud initiée par la Ville de NANTERRE, dont la réalisation est confiée à la Societe Publique Locale de La Ville de Nanterre (SPLNA);
- VU le projet de résidentialisation du bâtiment situé 101-103 avenue Pablo Picasso initié par HAUTS-DE-SEINE HABITAT, qui comprend la création d'une nouvelle rampe d'accès au parking en soussol du bâtiment pour permettre la démolition de l'ancienne rampe et ainsi la cession du terrain concerné à la SPLNA:
- -VU l'avis du comité d'engagement de l'ANRU du 12 décembre 2022 intégrant l'opération de résidentialisation du 101-103 avenue Pablo Picasso dans le projet NPNRU ;
- VU le projet de convention de participation financière de la SPLNA aux travaux de création de la nouvelle rampe d'accès ;
- CONSIDERANT l'intérêt pour la SPLNA d'engager la création d'une nouvelle rampe d'accès pour libérer le terrain de l'ancienne rampe et ainsi améliorer le fonctionnement du secteur Marché/Guimier et accompagner la requalification du quartier ;
- -CONSIDERANT que cette intervention sous maîtrise d'ouvrage de l'office HDSH contribue à la mise en œuvre du projet d'aménagement urbain du secteur, lequel est sous maîtrise d'ouvrage de la SPLNA;

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B46H1-DE

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE:

Le Directeur général de Hauts-de-Seine Habitat est autorisé à signer la convention de participation financière dans le cadre des travaux de création d'une nouvelle rampe d'accès au parking en sous-sol du bâtiment situé 101-103 avenue Pablo Picasso à Nanterre (92000) avec la Société Publique Locale de la Ville de Nanterre

ADOPTE.

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 30 MAI 2023

Rémi MUZEAU

Nombre d'administrateurs : 7 Vice-Président du Conseil Départemental Nombre de présents : 6 des Hauts-de-Seine, Nombre de représentés : 1 Maire de Clichy-la-Garenne Nombre de voix pour : 7 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention(s) : 0 Nombre n'ayant pas pris part au vote : 0



Damien VANOVERSCHELDE DIRECTEUR GENERAL

AR Préfectoral

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence : 092-279200224-20230523-lmc1DL23B47H1-DE

DELIBERATION N° B47 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 23 mai 2023

OBJET: AUTORISATION DE SOLLICITER ET CONTRACTER AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES - CAISSE DES DEPOTS, DEUX EMPRUNTS POUR LA REHABILITATION THERMIQUE DES 90 LOGEMENTS DE LA RESIDENCE "LES MOULINEAUX" A SURESNES

LE BUREAU,

Vu le programme relatif à la réhabilitation thermique des 90 logements de la Résidence « Les Moulineaux » située aux 17 et 23 rue de la République et 61 rue Georges Appay à SURESNES,

Vu le plan de financement,

Vu l'article R 331-14 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la nécessité de recourir à 2 emprunts – ECO PRET et PAM – auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération,

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE.

ARTICLE UNIQUE

Monsieur le Directeur Général est autorisé à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, 2 emprunts – ECO PRET et PAM – d'un montant total de 5 787 669,00 euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B47H1-DE

Enveloppe	PAM	ECO-PRET
Montant	4 677 669€	1 110 000€
Commission d'instruction	0€	0€
Durée de la période	Annue:le	Anquelle
Taux de période	3,6 %	2,55 %
TEG	3,6 %	2,55 %
Durée	20 ans	20 ans
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	0,6 %	- 0,45 %
Taux d'intérêt	Livret A + C,6 %	Livret A - 0,45 %
Périodicité	Annuelle	Annuelie
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	actuarielle Indemnité	actuarielle Indemnité
Modalité de révision	DL.	DL

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B47H1-DE

Taux de progressivité de l'échéance	0%	0 %
Taux plancher de progressivité de l'échéance	С %	0%

Il est précisé que les taux d'intérêt applicables à ces prêts seront ceux en vigueur à la date d'établissement des contrats correspondants.

A cet effet, le Bureau autorise Monsieur le Directeur Général, à signer seul les contrats réglant les conditions de ces prêts et les demandes de réalisation de fonds.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 30 MAI 2023

Rémi MUZEAU

Nombre d'administrateurs :	7	
Nombre de présents :	6	
Nombre de représentés :	1	
Nombre de votants :	7	
Nombre de voix pour :	7	
Nombre de voix contre :	0	
Nombre d'abstention(s):	0	
mbre n'avant pas pris part au vote :	Ω	

Vice-Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, Maire de Clichy-la-Garenne

Damien VANOVERSCHELDE DIRECTEUR GENERAL

AR Préfectoral

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B48H1-DE

DELIBERATION N° B48 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 23 mai 2023

OBJET : REAMENAGEMENT DE 22 EMPRUNTS AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

LE BUREAU,

VU la lettre d'offre de la Banque des Territoires en date du 17 mai 2023

Considérant l'intérêt pour l'Office de procéder au réaménagement de sa dette indexée sur l'indice des prix à la consommation,

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B48H1-DE

DELIBERE.

ARTICLE I

L'offre de la banque des Territoires en date du 17 MAI 2023, portant réaménagement de 22 prêts est acceptée.

Les conditions financières de cette offre sont précisées ci-dessous :

- Capital restant dû au 1º juin 2023 : 20 014 822,77€
- Taux d'intérêt : Livret A + 0,66%
- Périodicité : trimestrielle (inchangée)
- Durée résiduelle moyenne : 7,46 ans (inchangée)
- Taux de progression de l'annuité : 3%
- Modalité de révision : double révisabilité
- Condition de remboursement anticipé : Indemnités actuarielles (inchangée)
- Condition de mise en œuvre : paiement d'une commission de réaménagement de 6 004,45€ et règlement des intérêts courus non échus pour un montant de 106 340,29€

ARTICLE II

Le directeur Général est autorisé à :

- Signer l'offre de réaménagement proposée par la Banque des Territoires
- Solliciter, en tant que de besoin, l'accord de chacun des garants des prêts
- Signer les avenants réglant les conditions de ce réaménagement

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 30 MAI 2023

Rémi MUZEAU

Nombre d'administrateurs : 7 Vice-Président du Conseil Départemental Nombre de présents : 6 des Hauts-de-Seine, Nombre de représentés : 1 Mombre de votants : 7 Maire de Clichy-la-Garenne Nombre de voix pour : 7

Nombre d'abstention(s): 0
Nombre n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de voix contre :

Damien VANOVERSCHELDE DIRECTEUR GENERAL

AR Préfectoral

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence : 092-279200224-20230523-lmc1DL23B49H1-DE

DELIBERATION N° B49 - 23

DU

BURFAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 23 mai 2023

OBJET: TRANSMISSION AUX SERVICES CHARGES DU MAINTIEN DE L'ORDRE DES IMAGES DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION INSTALLE DANS LES PARTIES COMMUNES DU PATRIMOINE DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT SITUE SUR LA COMMUNE DE CLICHY-LA-GARENNE.

LE BUREAU.

VU, l'article L 272-2 du code de la sécurité intérieure, relatif à la transmission aux services chargés du maintien de l'ordre des images réalisées en vue de la protection des parties communes des immeubles collectifs à usage d'habitation,

Considérant que Monsieur Rémi MUZEAU, Président de Hauts-de-Seine Habitat, ne participe pas au débat ni au vote de cette délibération, eu égard à sa fonction de Maire de CLICHY-LA-GARENNE

Considérant l'avis favorable du bureau,

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B49H1-DE

DELIBERE.

ARTICLE ler: Monsieur le Directeur Général est autorisé à signer avec l'Etat et la Ville de CLICHY-LA-GARENNE une convention permettant le transfert en temps réel aux forces de police municipale et nationale, lorsque les circonstances font redouter la commission d'une atteinte grave aux biens ou aux personnes, des images du dispositif de vidéoprotection prises dans les parties communes des immeubles d'habitation de Hauts-de-Seine Habitat situés sur la commune de CLICHY-LA-GARENNE.

ARTICLE 2:

Hauts-de-Seine Habitat prend à sa charge les frais d'installation, de location, d'entretien et de renouvellement du matériel nécessaire au transfert des images.

ARTICLE 3:

Les dispositions de la présente délibération sont valables pour une durée d'un an à compter de la signature de la convention et devront être approuvées chaque année par le bureau du conseil d'administration.

ADOPTE.

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 30 MAI 2023

Rémi MUZEAU

Nombre d'administrateurs : Nombre de présents : Nombre de représentés :] Nombre de votants : Nombre de voix pour : 6 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention(s): 0 Nombre n'ayant pas pris part au vote :

Vice-Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, Maire de Clichy-la-Garenne



Damien VANOVERSCHELDE DIRECTEUR GENERAL

AR Préfectoral

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence : 092-279200224-20230523-lmc1DL23B54H1-DE

DELIBERATION N° B54 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 23 mai 2023

OBJET: COMPTE-RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE DU DIRECTEUR GENERAL (CONTENTIEUX SPECIFIQUES)

LE BUREAU,

VU, les articles R 421-16 et R 421-18 du Code de la construction et de l'habitation,

VU, la délibération N° C39/12 en date du 21 juin 2012 relative à la nomination de Monsieur Damien VANOVERSCHELDE en qualité de Directeur général de l'Office,

VU, la délibération n° C112/21 adoptée par le Conseil d'administration le 20 juillet 2021 portant délégation de compétence au Bureau de l'Office,

VU, la délibération n° C140/22 adoptée par le Conseil d'administration le 21 octobre 2022 portant autorisation permanente du Directeur général d'ester en justice, pour la durée de l'exercice de ses fonctions et de l'obligation de rendre compte au conseil d'administration des actions en justice qu'il a introduites lors de la plus prochaine séance,

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B54H1-DE

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE

Monsieur Damien VANOVERSCHELDE, Directeur général, rend compte des actions en justice qu'il a introduites (en demande et en défense) depuis la séance du 7 mars 2023 dans le cadre des contentieux spécifiques mentionnés dans le tableau ci-joint.

ADOPTE.

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 30 MAI 2023

Rémi MUZEAU

Nombre d'administrateurs : Nombre de présents : Nombre de représentés : Nombre de votants : Nombre de voix pour : Nombre de voix contre : Nombre d'abstention(s) : ombre n'ayant pas pris part au vote :	7 6 1 7 7 0 0	Vice-Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, Maire de Clichy-la-Garenne
---	---------------------------------	--



le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence : 092-279200224-20230523-lmc1DL23B53H1-DE

DELIBERATION N° B53 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 23 mai 2023

OBJET: COMPTE-RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE DU DIRECTEUR GENERAL (CONTENTIEUX IMPAYES)

LE BUREAU,

VU, les articles R 421-16 et R 421-18 du Code de la construction et de l'habitation.

VU, la délibération N° C39/12 en date du 21 juin 2012 relative à la nomination de Monsieur Damien VANOVERSCHELDE en qualité de Directeur général de l'Office,

VU, la délibération n° C112/21 adoptée par le Conseil d'administration le 20 juillet 2021 portant délégation de compétence au Bureau de l'Office,

VU, la délibération n° C140/22 adoptée par le Conseil d'administration le 21 octobre 2022 portant autorisation permanente du Directeur général d'ester en justice, pour la durée de l'exercice de ses fonctions et de l'obligation de rendre compte au conseil d'administration des actions en justice qu'il a introduites lors de la plus prochaine séance,

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B53H1-DE

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE

Monsieur Damien VANOVERSCHELDE, Directeur général, rend compte des actions en justice qu'il a introduites (en demande et en défense) depuis la séance du 7 mars 2023 dans le cadre des contentieux impayés mentionnés dans le tableau ci-joint.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 30 MAI 2023

Rémi MUZEAU

Nombre d'administrateurs : Nombre de présents : Nombre de représentés : Nombre de votants : Nombre de voix pour : Nombre de voix contre : Nombre d'abstention(s) : Nombre n'ayant pas pris part au vote :	7 6 1 7 7 0 0	Vice-Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, Maire de Clichy-la-Garenne
--	---------------------------------	--



le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence : 092-279200224-20230523-lmc1DL23B52H1-DE

DELIBERATION N° B52 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 23 mai 2023

OBJET: PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL - AUTORISATION DONNEE AU DIRECTEUR GENERAL DE SIGNER UN AVENANT AU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL PRESENTE AU BUREAU DANS SA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022.

LE BUREAU,

Vu, le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L421-8 et R421-16,

VU, la délibération N° C39/12 en date du 21 juin 2012 relative à la nomination de Monsieur Damien VANOVERSCHELDE en qualité de Directeur général de l'Office,

VU, la délibération n° C112/21 adoptée par le Conseil d'administration le 20 juillet 2021 portant délégation de compétence au Bureau de l'Office,

VU, l'avenant au protocole transactionnel à intervenir entre Hauts-de-Seine Habitat et la société SOVAX.

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B52H1-DE

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE

Nombre n'ayant pas pris part au vote :

Monsieur Damien VANOVERSCHELDE, Directeur général, est autorisé à signer l'avenant au protocole transactionnel détaillé ci-joint en annexe.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 30 MAI 2023

Rémi MUZEAU

Nombre d'administrateurs : 7 Vice-Président du Conseil Départemental Nombre de présents : 6 des Hauts-de-Seine, Nombre de représentés : 1 Maire de Clichy-la-Garenne Nombre de voix pour : 7 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention(s) : 0



le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence : 092-279200224-20230523-lmc1DL23B51H1-DE

DELIBERATION N° B51 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 23 mai 2023

OBJET: AUTORISATION DONNEE DIRECTEUR GENERAL DE SIGNER LES PROTOCOLES TRANSACTIONNELS AVEC LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE DANS LE CADRE DE RECOURS EN INDEMNISATION.

LE BUREAU,

VU, le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L421-8 et R421-16,

VU, la délibération N° C39/12 en date du 21 juin 2012 relative à la nomination de Monsieur Damien VANOVERSCHELDE en qualité de Directeur général de l'Office,

VU, la délibération n° C112/21 adoptée par le Conseil d'administration le 20 juillet 2021 portant délégation de compétence au Bureau de l'Office,

VU, les projets de protocole transactionnel à intervenir entre Hauts-de-Seine Habitat et le Préfet des Hauts-de-Seine

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B51H1-DE

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE

Monsieur Damien VANOVERSCHELDE, Directeur général, est autorisé à signer avec le Préfet des Hauts-de-Seine chacun des trois protocoles transactionnels détaillés ci-joints en annexe.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 30 MAI 2023

Rémi MUZEAU

Nombre d'administrateurs : Nombre de présents : Nombre de représentés : Nombre de votants : Nombre de voix pour : Nombre de voix contre : Nombre d'abstention(s) : Nombre n'ayant pas pris part au vote :	7 6 1 7 7 0 0	Vice-Président du Conseil Départementa des Hauts-de-Seine, Maire de Clichy-la-Garenne
--	---------------------------------	---

Damien VANOVERSCHELDE

DIRECTEUR GENERAL

AR Préfectoral

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence : 092-279200224-20230523-lmc1DL23B50H1-DE

DELIBERATION N° B50 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 23 mai 2023

OBJET: AUTORISATION DONNEE AU DIRECTEUR GENERAL DE SIGNER UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL POUR METTRE FIN AU LITIGE OPPOSANT HAUTS-DE-SEINE HABITAT ET MME GHLAM RAGAA DONIA.

LE BUREAU,

Vu, le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L421-8 et R421-16,

VU, la délibération N° C39/12 en date du 21 juin 2012 relative à la nomination de Monsieur Damien VANOVERSCHELDE en qualité de Directeur général de l'Office,

VU, la délibération n° C112/21 adoptée par le Conseil d'administration le 20 juillet 2021 portant délégation de compétence au Bureau de l'Office,

VU, les projets de protocole transactionnel à intervenir entre Hauts-de-Seine Habitat et Madame GHLAM Ragaa Donia,

le 30/05/2023

Acte Exécutoire sous référence :

092-279200224-20230523-lmc1DL23B50H1-DE

DELIBERE,

ARTICLE I

Monsieur Damien VANOVERSCHELDE, Directeur général, est autorisé à signer le protocole transactionnel détaillé ci-joint en annexe.

ARTICLE II

La dépense entrainée par la conclusion dudit protocole sera affectée sur le compte de charge des dépenses exceptionnelles.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 30 MAI 2023

Rémi MUZEAU

Nombre d'administrateurs : Nombre de présents : Nombre de représentés : Nombre de votants : Nombre de voix pour :	7 6 1 7	Vice-Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, Maire de Clichy-la-Garenne
Nombre de voix contre :	0	
Nombre d'abstention(s):	0	
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0	